



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2017/255

**Convention de servitude de
passage de réseaux ENEDIS
16 boulevard de l'Ayrolle à
MILLAU**

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Sylvie AYOT pouvoir à Daniel DIAZ, Karine ORCEL pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Elodie PLATET pouvoir à Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC pouvoir à Isabelle CAMBEFORT, Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 26 décembre 2017, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 13 décembre 2017
Le Maire

Vu le Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la convention signée le 2 novembre 2017 par Millau Grands Causses Habitat, emphytéote, autorisant l'établissement d'une servitude de passage de réseau au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée Section AP n° 76, située 16, boulevard de l'Ayrolle à Millau,

Considérant que la Commune propriétaire de ladite parcelle, a également été sollicitée le 26 octobre dernier par le CETERC, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, en vue de donner son accord pour l'établissement de cette même servitude,

Considérant qu'il est donc proposé de consentir à ENEDIS les servitudes suivantes :

- établissement à demeure de cinq canalisations souterraines dans une bande de terrain de 1 m de large sur une longueur totale d'environ 3 m, sur la parcelle cadastrée AP n° 76, située sur la commune de Millau, 16, boulevard de l'Ayrolle (domaine privé communal),

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20171219-2017DL255-DE
Reçu le 27/12/2017

Aussi, après avis favorable de la Commission d'aménagement urbain du 8 décembre 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. **De consentir** à ENEDIS, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000€ euros, dont le siège social est Tour ENEDIS, 34 Place des Corolles, 92079 la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Claude HARTMANN, agissant en qualité de Directeur Régional ERDF Nord Midi Pyrénées, 5, av. Pierre-Gilles De Gennes 81 000 ALBI dûment habilité à cet effet, la convention de servitudes ci-dessus relatée,
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe relative aux conditions de passage de ces réseaux.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE